

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°53-2023**Date de convocation :**
26/10/2023**Date d'affichage :**
09/11/2023**Nombre de conseillers en
exercices :** 11**Nombre de conseillers qui
ont délibéré :** 08**Nombre de pouvoirs :** 03**Pour :** 11
Contre : 00
Abstention : 00**Objet :** Décision
modificative n°02-2023**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à 18h05, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRE Denis,

Mme la 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra,

Élus : Monsieur VAN LAECKEN Patrick, et Mesdames MEULIN Maryline, LEROY- LONGUET Marie-Pierre, Mme KIENZEL Delphine et SINOQUET Valérie.

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre), M. LEGRIS Cyril (donne pouvoir à M. SINOQUET Régis), M. BOULET Bernard (donne pouvoir à Mme MEULIN Maryline)

Mme KIENZEL Delphine rejoint le Conseil municipal à 18h38.

Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre est désignée secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE N°02 - 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement					
Dépenses					
Article	Chap	Montant	Article	Chap	Montant
6216	012	+ 1 500,00 €	6218	012	- 1 500,00 €
633	012	+ 2 000,00 €	6450	012	- 2 000,00 €

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de M. le Maire
- Autorise M. le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**


